

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 24 JUILLET 2017 à 18h**

**ORDRE DU JOUR**

**Q1** - Élection du Maire.

**Q2** - Détermination du nombre d'adjoints.

**Q3** - Élection des adjoints au Maire.

## Débat :

**M. GARCIA.-** Mes chers collègues, je vais vous demander un instant d'attention en vous remerciant de votre présence à cette séance insolite, en tout cas inédite dans notre configuration puisque nous allons élire ce soir un nouveau maire ou une nouvelle maire, et que nous allons élire les neuf adjoints.

Nous allons dérouler un ordre du jour qui se fait d'habitude formellement après les élections municipales ou après une problématique issue d'un conseil municipal, ce soir ce n'est pas le cas et je vous remercie de votre présence nombreuse.

Je remercie les agents communaux présents dans le public, les habitants présents et toutes celles et ceux qui s'intéressent à la vie de la commune. L'assistance nombreuse montre tout l'attachement que les citoyens ont envers leurs élus, à une époque où l'on parle peut-être de désenchantement des habitants, des citoyens par rapport à la politique, avoir une assemblée comme celle-là fait chaud au cœur, en tout cas pour l' élu municipal, le maire que je ne suis plus depuis une semaine, le modeste conseiller municipal que je suis redevenu à titre personnel.

C'est assez particulier parce que j'ai la chance d'être le seul élu à avoir occupé les quatre strates d'un conseil municipal : conseiller municipal, conseiller municipal délégué de 95 à 2001 ; adjoint au maire de 2001 à 2008, et depuis maire jusqu'à aujourd'hui où la loi m'impose de redevenir simple conseiller municipal.

Je ne serai pas très long, je ne pourrai pas présider les débats, mais je voudrais dire un mot un peu triste : nous avons perdu Jean Caillet, un collègue et directeur bien connu, que ce soit à l'école Victor Hugo ou Pergaud, il était toujours devant l'école en manches courtes quel que soit le temps, c'était un grand serviteur de l'Education nationale, un enseignant hors pair, et je me suis permis de poster quelque chose sur les réseaux sociaux, si vous avez la curiosité d'aller le voir, vous verrez le nombre d'élèves qu'il a eus et qui, devenus grands, ont encore le souvenir puisque Jean a marqué véritablement toute une génération, et même des générations d'écoliers et de collégiens devenus aujourd'hui des hommes et des femmes qui habitent Laxou, ou qui n'habitent plus à Laxou ; mais en tout cas le souvenir de Jean demeure parmi nous.

Il a aussi été un citoyen exemplaire en tant que conseiller municipal, c'était sa dernière façon de continuer son enseignement envers les jeunes de la dernière génération.

Je vous demanderai de respecter un moment de recueillement en sa mémoire.

(Une minute de silence est respectée.)

Merci pour lui. Je reprendrai la parole après les délibérations de ce soir, en fin de séance, je vais laisser la parole à notre première adjointe.

**Mme WIESER.-** Je voudrais d'abord saluer l'arrivée au sein de notre conseil, pour les raisons qu'a expliquées Laurent, de Maurice Huguin, bienvenue, et je laisse maintenant la parole à Claude Hinzelin, notre doyen de séance, pour la suite du conseil.

**M. HINZELIN.-** Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer.

Je demande un secrétaire de séance, un volontaire.

(Monsieur Pierre Cantus se propose)

(M. Hinzelin liste les procurations)

Je vais vous lire l'exposé des motifs de la première délibération :

« En vertu du décret n°2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale, le Maire Laurent Garcia, a été élu député de la deuxième circonscription de Meurthe- et-Moselle le 18 juin 2017 avec 66,82 % des suffrages exprimés.

En vertu de l'article 12 de la loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales, et après la démission de Laurent Garcia de ses fonctions de maire, notifiée au préfet le 17 juillet 2017,

Considérant la nécessité de remplacer le maire dans les 30 jours suivant son élection de député, il est fait appel à deux assesseurs.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, article L2122-4, que le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret.

Nul ne peut être élu maire s'il n'est pas âgé de 18 ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes :

- Président d'un conseil régional
- Président d'un conseil général
- Membre de la Commission Européenne
- Membre du Directoire de la Banque Centrale Européenne
- Membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

L'article L.O. 2122-4-1 créé par la loi n° 98-404 du 25 mai 1998, article 9, indique que, si le conseiller municipal n'a pas la nationalité française, il ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

Article L2122-5 : Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux trésoriers payeurs généraux chargés de régions et aux chefs de services régionaux des administrations financières.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations financières.

Article L2122-5-1 créé par ordonnance n°2009.1530 du 10 décembre 2009 - article 3 : L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de maire dans une commune de 3 500 habitants et plus, ou d'adjoint au maire dans une commune de plus de 5 000 habitants.

Article L2122-7 de la Loi n°2007-128 du 31 janvier 2001 - article 1 Journal Officiel du 1er février 2007 : le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

En délibération n°1, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du maire dans les conditions ci-dessus exposées ».

Il me faudrait d'abord deux assesseurs : se proposent Mme Marie-Josèphe Ligier et M. Maurice Huguin.

Je donne maintenant la parole à Laurence Wieser.

**Mme WIESER.**- Avant que vous fassiez votre choix, je voudrais prendre le temps de remercier chaleureusement Laurent Garcia pour toutes ces années passées à ses côtés en tant que conseillère d'abord puis adjointe. Je le remercie de sa confiance et de la liberté d'action accordée.

Cher Laurent, j'ai beaucoup appris à tes côtés, à vrai dire l'aventure continue, tu es ici chez toi et tu le sais.

Je réaffirme avec tout le conseil le plaisir et la fierté que notre ville ait un parlementaire tel que toi. A vous tous, dans le respect de la continuité du travail commencé par Laurent Garcia, j'adresse ma candidature. Nous nous connaissons bien, nous avons eu l'occasion d'échanger et je suis prête à me mettre au service des Laxoviens. Je compte sur l'engagement de chacun d'entre vous.

A l'instar de Laurent, je me tourne aussi vers les rangs de mes collègues de l'opposition que j'inscris dans ce souhait que chacun prenne sa part au service de notre Ville. Il n'y a que les bonnes volontés et le travail bienveillant qui payent, si vous m'accordez votre confiance, je m'y attèlerai. Je vous remercie.



## PROCES VERBAL ÉLECTION DU MAIRE

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre juillet 2017 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Laxou, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-trois mars deux mille quatorze, se réunis à l'hôtel de ville salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par la première adjointe au Maire, conformément à l'article 12 de la loi organique 2014-125 du 14 février 2014.

### NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Procurations : 9
- Absents excusés : 9

Le Président doyen d'âge, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L.O. 2122-4-1. L2122-5 L2122-5-1 L2122-7. du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article 12 de la loi organique 2014-125 du 14 février 2014.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote dans l'urne.

### PREMIER TOUR DE SRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<b>NOMBRE DE BULLETINS TROUVÉS DANS L'URNE</b>	<b>32</b>
<b>À DEDUIRE</b> bulletins litigieux énumérés Aux articles L65 et L66 du Code Electoral	<b>5</b>
<b>RESTE</b> pour le nombre des suffrages exprimés	<b>27</b>
<b>MAJORITÉ ABSOLUE</b>	<b>17</b>

Laurence WIESER a obtenu 27 (vingt-sept) voix.

Laurence WIESER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire, et a été immédiatement installée.

### Débat :

**M. HINZELIN.-** Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Je n'en vois pas, Mme Wieser est donc seule candidate. Nous allons pouvoir passer au vote.

Pour ceux qui le souhaitent, il y a un isolement dans la pièce juste à côté.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret et au dépouillement par les deux assesseurs : 32 bulletins - Mme Laurence Wieser obtient 27 voix pour - 5 bulletins blancs.)

Madame Wieser est élue maire de Laxou

(Applaudissements - Monsieur Garcia remet l'écharpe de maire à Mme Wieser.)

**Mme WIESER.-** Merci beaucoup à vous tous de votre confiance.



## DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre juillet 2017 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Laxou, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-trois mars deux mille quatorze, se réunis à l'hôtel de ville salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par la première adjointe au Maire, conformément à l'article 12 de la loi organique 2014-125 du 14 février 2014.

**Rapporteur : LE MAIRE**

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Procurations : 9
- Absents excusés : 9

### **Exposé des motifs :**

L'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

### **Débat :**

**Mme WIESER.-** L'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 9 postes d'adjoints.

Il est proposé de fixer le nombre des adjoints entre 1 et 9. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Non, donc je propose 9.

(Il est procédé à un vote à main levée : le nombre de 9 est approuvé par 28 voix pour et 4 abstentions.)

Adoptée par 28 voix pour et 4 abstentions

### **Délibération :**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 9 le nombre des adjoints.

### **Vote du Conseil**

Délibération adoptée à l'unanimité

4 abstentions : C. GERARDOT, P. BAUMANN, V. EPHRITIKHINE,  
A. BEREHIL



## ÉLECTION DES ADJOINTS

DEPARTEMENT :  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**

ARRONDISSEMENT :  
**NANCY**

CANTON :  
**LAXOU**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre juillet 2017 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Laxou, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-trois mars deux mille quatorze, se réunis à l'hôtel de ville salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par la première adjointe au Maire, conformément à l'article 12 de la loi organique 2014-125 du 14 février 2014.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Laurence WIESER, élue Maire, à l'élection des adjoints.

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Procurations : 9
- Absents excusés : 9

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<b>NOMBRE DE BULLETINS TROUVÉS DANS L'URNE</b>	<b>32</b>
<b>À DEDUIRE</b> bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral	<b>7</b>
<b>RESTE</b> pour le nombre des suffrages exprimés	<b>25</b>
<b>MAJORITÉ ABSOLUE</b>	<b>17</b>

**Ont obtenu : 25 (vingt-cinq) voix :**

Y.PINON, N.BOUQUERIOUNE, O.ERNOULT, G.GIRARD, S. FALL,  
C.BAILLET BARDEAU, D.MAINARD, A-M ANTOINE, P. CANTUS

ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints, et ont été immédiatement installés.

### Débat :

**Mme WIESER.-** Je vous ferai grâce de l'exposé des motifs qui détaille toutes les parties légales puisque vous avez tout sur table, je suis maintenant amenée à composer une liste d'adjoints, elle ne sera une surprise pour personne puisque je l'ai présentée dans le détail à chacun d'entre vous. Je vous remercie encore beaucoup pour votre écoute et votre franchise lors de nos échanges, et je remercie tous les conseillers qui ont accepté d'intégrer cette liste de candidats et les adjoints qui renouvellent leur candidature.

Je regrette que Nathalie Parent-Heckler, qui n'est pas là ce soir, ait refusé de poursuivre son engagement dans le sein de cette équipe dans laquelle, je pense, elle avait toute sa place, mais je respecte ce choix.

Voilà donc la liste que je présente : Yves Pinon, Naïma Bouguerioune, Olivier Ernoult, Guilaine Girard, Samba Fall, Claudine Baillet-Bardeau, Didier Mainard, Anne-Marie Antoine, et Pierre Cantus.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Des prises de parole ? (Non)

Nous allons passer au vote, avec les mêmes assesseurs sauf si d'autres volontaires se désignent ? (Non)

M. Huguin et Mme Ligier sont assesseurs.

(Il est distribué des bulletins sur lesquels est inscrite la liste des noms proposés, ainsi que des bulletins blancs)

Il est procédé à un vote à bulletin secret. La liste obtient 25 voix pour - 7 bulletins sont blancs)  
Adoptée par 25 voix pour et 7 bulletins blancs

La liste est donc adoptée, elle est complète, et je vous en remercie.

Avant de vous libérer et de vous donner rendez-vous pour le prochain conseil, je vais passer la parole à Laurent Garcia.

**M. GARCIA.**- Merci Madame le Maire, chère Laurence, Mesdames et Messieurs les élus, les adjoints, félicitations, et merci à tout l'exécutif qui vient d'être élu, à qui je redis toute ma sympathie et mon amitié, et merci au public qui est venu nombreux.

Je remercie tous ceux qui m'ont envoyé individuellement un message, parfois pour me remercier, parfois pour me souhaiter bon courage pour la suite, soyez persuadés que j'ai été touché par chacun de vos messages.

Il y a dix ans, j'ai revêtu cette écharpe, c'était Gilbert Antoine qui était le doyen d'âge à l'époque et nous avons une pensée, chère Anne-Marie, pour Gilbert, pour Magali et toute la famille.

Merci à tous de votre présence. Et c'est avec beaucoup de plaisir que je dis « Madame le Maire » ; le premier ordre que tu donneras sera de faire changer sur le parking réservé au maire depuis des temps immémoriaux la mention, il était marqué « Monsieur le Maire », ce sera désormais « Madame le Maire », c'est une vraie fierté, un vrai plaisir pour moi aussi.

Comme tu l'as dit Laurence, voilà la première fois que le conseil municipal de Laxou envoie à l'Assemblée nationale un élu de la commune, et vous savez que j'ai milité aussi pour que justement, poursuivant notre activité, Laurence vienne issue des urnes et que ce soit la première fois qu'une femme devienne maire à Laxou, c'est une vraie fierté personnelle mais aussi une vraie fierté communale.

Je le dis aussi à l'exécutif parce que je dis souvent sur le ton de la plaisanterie que je ne serai pas « le maire bis », évidemment, il faut laisser le maire et l'exécutif travailler avec les conseillers municipaux, et Laurence l'a très bien dit, il faut que chacun trouve sa place et apporte sa pierre à l'édifice pour que Laxou continue d'être une ville où il fait bon vivre, une ville où l'on a plaisir à habiter. C'est en tout cas ma manière de voir les choses, je l'évoquais avec la fonction de maire à l'instant.

Vous savez aussi, parce que vous êtes des observateurs avertis, que je vais libérer de par la même loi sur le non-cumul une place de vice-président à la Métropole du Grand Nancy, là encore j'ai des idées en matière de gouvernance que je présenterai au Président de la Métropole puisque nous devons nous voir afin de réfléchir à la suite. Parce qu'à une époque où justement on a moyen de réfléchir à de nouvelles gouvernances, qu'on a moyen de bousculer un peu les codes -dans le respect de la République évidemment- je crois que la Métropole aussi doit jouer son rôle et doit montrer l'exemple surtout à un moment où elle réfléchit à son nécessaire élargissement, on sent bien que, dans une métropole, située comme elle l'est pour 20 communes uniquement, il va se passer des choses, et donc soyez persuadés de mon envie de faire passer des choses avec les élus métropolitains issus du conseil mais là encore, chaque élu municipal est aussi un élu métropolitain par le biais de mes propositions.

Cela va demander beaucoup de révolutions, d'évolutions, beaucoup de temps de la part des élus, il va falloir sortir de cet hôtel de ville pour aller dans l'enceinte faire des propositions en réunions, même si nous ne sommes pas attaqués, aller porter haut notre territoire au sein de cette métropole parce que ne nous trompons pas, le big-bang territorial initié il y a quelques années n'est pas près d'être fini. Vous avez vu les annonces gouvernementales, et en particulier du Président de la République qui souhaite faire des évolutions là où les collectivités locales seront motrices, par exemple, cher Pierre Baumann, vous avez vu que les compétences départementales seraient récupérées par les métropoles, ça augure des nouveaux périmètres, des nouveaux territoires, des nouvelles manières de

faire et, là encore, soyez persuadée chère Laurence que je serai à vos côtés de manière à ce que, comme je l'ai toujours promis, Laxou soit « ouverte » mais pas Laxou « offerte », nous avons une identité Laxovienne ; on n'a pas à avoir peur de ce qui nous arrive même si les temps qui arrivent seront un peu compliqués. Nous avons, y compris et vous l'avez vu dans les comptes rendus municipaux, sans toucher à la fiscalité, dégagé des excédents de l'ordre de 4 à 5 M€, c'est dire si la commune est en bonne santé, c'est dire si les élus municipaux sont attentifs au bien-être des Laxoviens et cela continuera.

Nous avons des projets majeurs à la commune de Laxou, nous avons des projets pour que Laxou devienne leader dans la métropole, et j'invite là encore tous les élus municipaux, quelle que soit leur délégation, leur grade, leur passé, leur envie, à s'intéresser bigrement aux évolutions intercommunales parce que, demain, on sent bien que c'est le sens de l'histoire, qu'il faudra regarder ça de très près pour notre commune. Nous avons évidemment la rénovation urbaine du quartier des Provinces, nous avons des grands dossiers culturels associatifs, nous avons le bien connu Centre de l'Enfance. Je vous invite, certes ce n'est pas très palpitant, à aller sur le site de l'Assemblée nationale pour voir les comptes rendus et les débats des commissions en direct ou en léger différé, j'appartiens à la Commission Culture et Education, j'ai posé la question directement au ministre Blanquer puisque la réforme Peillon interdisait la TAP telle qu'elle existait d'être poursuivie, nous avons tiré ensemble les conclusions puisque les enfants sont plus fatigués tant en préélémentaire qu'en élémentaire, quatre jours en préélémentaire et quatre jours et demi en élémentaire, j'ai demandé que ça puisse être maintenu et vous verrez que le ministre Blanquer nous a donné raison en disant qu'il y était favorable. Donc je le livre à votre réflexion, Madame le Maire, et à tout le conseil municipal de manière à pouvoir réfléchir à cela.

J'en profite aussi, et il faudra régler cela avec votre agenda, pour dire que j'ai obtenu qu'il y ait une visite de la commission parlementaire Culture - Education qui vienne à Laxou au mois de septembre, il faudra voir comment l'accueillir et recevoir les membres de cette commission qui ont manifesté un réel intérêt pour notre commune et pour les questions que nous posons et que nous nous sommes posées.

Je ne serai pas plus long que cela, je voulais juste terminer pour dire que certes le mandat municipal est usant, mais dans le bon sens du terme, en tout cas il est passionnant, j'ai passé dix ans de bonheur, dix ans de plaisir comme conseiller municipal, maire et conseiller métropolitain.

A l'Assemblée, les sessions sont du mardi matin au jeudi après-midi, ça laisse quatre jours dans la circonscription et en particulier à Laxou, donc vous n'êtes pas complètement débarrassé de moi, je serai encore là pour de longues années.

Je voudrais conclure par une citation d'un homme politique que je trouve remarquable et exceptionnel, M. Pierre Mendès France qui disait : « Il n'y a pas de démocratie si le peuple n'est pas composé de véritables citoyens agissant constamment en tant que tels », c'est un des vrais défis de l'action municipale, des élus municipaux, du maire, de manière à toujours pouvoir être dans la vie des citoyens, à leurs côtés, pour faire gagner notre territoire.

Vive Laxou, vive la République, vive la France et merci beaucoup !

(Applaudissements nourris)

**Mme WIESER.**- La séance est levée.